



Près d'un salarié sur 10 en « emploi éclaté durablement précaire »

L'« emploi éclaté » regroupe les salariés liés à plus d'un employeur au cours d'une même année, que ce soit simultanément ou consécutivement. Pour près d'un salarié sur 10 du secteur marchand, cet état perdure plus d'un an et l'on parle alors d'« *emploi éclaté durablement précaire* ». En s'appuyant sur l'enquête *Defis* et les déclarations annuelles des données sociales des entreprises, les auteurs de ce *Céreq Bref* étudient cette population au cœur des enjeux de sécurisation des parcours professionnels.

#1 – « L'emploi éclaté durablement précaire » : une population plus jeune et plus féminisée

- 35 % des salariés dits en « emploi éclaté durablement précaire » ont au plus 30 ans contre 23 % pour l'ensemble des salariés dans le champ de l'enquête *Defis*.
- Les plus de 50 ans y sont relativement moins nombreux (18 % contre 24% pour l'ensemble des salariés).
- Mais les femmes y sont surreprésentées : 54 % contre 40 % pour l'ensemble des salariés.

#2 – Des emplois concentrés dans le tertiaire avec des salaires horaires bas, des temps de travail réduits et des craintes face à leur avenir professionnel

- Les auteurs notent une concentration des emplois éclatés durablement précaires dans les secteurs des services administratifs et de soutien (48 % contre 12 % pour l'ensemble), dans celui de l'éducation, de la santé et de l'action sociale (36 % contre 12 %) ou encore dans l'hôtellerie restauration (12 % contre 6 %).
- 90 % ont exercé au moins un emploi à temps partiel sur la période 2014-2015 contre seulement 36 % pour l'ensemble des salariés.
- Ils perçoivent de plus faibles rémunérations : leur salaire horaire net médian est inférieur de 15 % à celui des autres salariés.
- Enfin, ils sont plus enclins à craindre une perte d'emploi (28 % contre 21 %).

#3 – Une aspiration forte à la formation mais un accès moindre

- Tout comme l'ensemble des salariés, 2/3 de ceux en emploi éclaté durablement précaire déclarent souhaiter se former.
- Mais seulement 17 % de ces derniers expriment une demande contre 29 % pour l'ensemble, car plus d'un tiers déclare ne pas être informés des possibilités de formation.
- Au final sur la période 2014/2015, et toutes choses égales par ailleurs, un salarié en emploi éclaté durablement précaire s'est formé 1,5 fois moins que les autres salariés.

En cette période de crise sanitaire qui touche fortement les secteurs où l'emploi éclaté durablement précaire est le plus présent, la question de la sécurisation des parcours professionnels des personnes concernées est

prégnante. Celle de l'accès aux formations susceptibles d'améliorer leur situation professionnelle en est un des principaux enjeux. Le passage d'une stratégie de protection de l'emploi à celle d'une protection du salarié est engagé maintenant depuis plusieurs années. Le Compte personnel de formation pourrait-il constituer une des réponses aux besoins de formation des salariés en « emploi éclaté durablement précaire » ?

Emploi éclaté, précarité et formation : sortir du cercle vicieux

Alexandra d'Agostino, Christine Fournier, Camille Stéphanus
Céreq Bref n°401, 2021, 4p.

Derniers Brefs Parus :

Bref 400 - [La qualité du travail, au cœur des aspirations professionnelles des jeunes salariés](#)

Bref 399 - [Une insertion plus difficile pour les jeunes « recalés » à l'entrée du supérieur](#)

Bref 398 - [Observatoires prospectifs des métiers et des qualifications, l'âge de la maturité](#)



Céreq

DEPUIS 1971

Mieux connaître les liens formation – emploi – travail,

Un collectif scientifique au service de l'action publique.

Établissement public national sous la tutelle du ministère chargé de l'éducation et du ministère chargé de l'emploi.

+ d'infos & tous les travaux

www.cereq.fr



Contact presse Pierre Hallier

| pierre.hallier@cereq.fr |

Tél. 04 91 13 28 48